

FINALES

COUPE ÎLE-DE-FRANCE

M13 M

DIMANCHE 4 MAI 10H

GYMNASE CLAUDE BIGOT
DEVIATION DE LA CROIX BOISSIERE 91420 MORANGIS



FFvolley
Ligue Ile de France

Région
île de France

Règlement Particulier des Epreuves (RPE)
17^{ème} Edition des Finales de la Coupe île de France

M13 Masculine

Le Dimanche 4 mai 2025 à Morangis (91420)



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, mardi 29 avril 2025

Saison sportive : 2024/2025



Gymnase Claude BIGOT
Déviation de la Croix Boisselière
91420 – Morangis

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales Coupe IDF (CIF)
Catégorie	M13
Codes de la division	F2C
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	4x4
Genre	Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	6 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés	2
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs option OPEN par match	Illimité (Voir Art 47 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs « assimilés français » (AFR)	illimité

Art. 6 Date et horaire / Organisateur / Programme

Jour officiel des rencontres / Horaire	Dimanche 4 mai 2025 : 10h00
Organisateur	GSA de PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL (PEVB) Contact : M. MAGNY Olivier (Président) Tél : 06 11 22 42 10 / 06 50 15 34 74 bureau@pevb.fr
Programme sur le site fédéral	M13 Masculin : Cliquer ICI

Art. 7 Formule sportive

- ❖ **Tour 1 : 6 équipes** réparties en 2 poules de 3 équipes A et B sur 2 terrains 1 et 2.

Ordre des matchs :

- 10h00 : Equipe 1 / équipe 3
- 30mn après la fin du 1^e match : Equipe 2 / Gagnant du 1^e match
- 30 mn après la fin du 2^e match : Equipe 2 / Perdant du 1^e match

❖ **Matchs de Classement :**

- | A l'issue des matchs de poules, les équipes classées 1^e et 2^e seront qualifiées pour les ½ finales. Les équipes classées 3^e joueront les places 5 et 6.
- | 14h15 : ½ finale n°1 - 1^e de la poule A / 2^e de la poule B – Terrain n°1
½ finale n°2 - 1^e de la poule B / 2^e de la poule A – Terrain n°2
- | 15h30 : Places 5 et 6 – 3^e de la Poule A / 3^e de la poule B – Terrain n°1
Places 3 et 4 – Perdant de la ½ finale n°1 / perdant de la ½ finale n°2 – Terrain n°2
- | 17h00 : La Finale – Vainqueur de la ½ finale n°1 / Vainqueur de la ½ finale n°2.
- | 18h15 : Cérémonie de clôture et remise des récompenses.

Toutes les équipes participantes sont invitées à la cérémonie de remise de récompenses à l'issue de la finale.

L'équipe absente s'acquittera d'une amende administrative - voir document des Montants des Amendes et Droits 2024/2025 (Absence à une cérémonie protocolaire).

Art. 8 Points et classement

- | Toutes les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points) - 2 points d'écart** :

| Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

- | En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :
1. Le nombre de victoires ;
 2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
 3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus ;
 4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 9 Temps morts

2 temps morts d'**une minute** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 10 Feuille de match

La **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** devra être utilisée. Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau ») devra être utilisée : **FDM REGIONALE PLATEAU**

La FDME ou la feuille de match « papier » est remise par l'organisateur aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs à l'heure officielle de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Art. 11 Qualification des joueurs - Licence – Surclassement

Art 11.1 Qualification des joueurs :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : **du point de vue de la qualification des joueurs, chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 11.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un joueur doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 11.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

Art. 12 Arbitrage

Les Finales de la Coupe île de France M13 Féminine seront encadrées par des arbitres officiels désignés par la CRA.

Indemnités : l'indemnité de l'arbitrage est de 27 € par arbitre et par match. Elle sera réglée par la Ligue IDF de Volley par virement.

La Ligue IDF de Volley facturera le montant de 13,5 € par équipe et par match aux GSA participants.

Art. 13 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Equipe incomplète déclarée Forfait	H
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Art. 14 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	7m X 14m
Hauteur du filet	2m10

Art. 15 Forfait

L'équipe forfait lors des finales de la Coupe île de France s'acquittera d'une amende administrative - voir document des Montants des Amendes et Droits 2024/2025 (Décision de la CRS).

Art. 16 Règlement Sportif 4X4

- | **Les règles du jeu** en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :
 - installations et équipements,
 - dimensions du terrain (Art 15 du RPE)

- | **Participants :**
 - Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
 - Responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

- | **Positions des joueurs et numérotation :**
 - la position 1 sera celle du joueur arrière,
 - la position 2 sera celle du joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du joueur avant-centre,
 - la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

- | **Positions relatives des joueurs entre eux :** au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

- | **Service :**
 - Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
 - rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
 - services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

- | **Remplacements des joueurs :** le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
 - un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

- | **Libéro :** il n'y a pas de libéro.

- | **Jeu des joueurs :**
 - des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
 - de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

17 Divers :

❖ Les éventuels litiges seront réglés sur place par le (s) représentant (s) de la Commission Régionale Sportive de la Ligue IDF de Volley et/ou les superviseurs des arbitres présents sur place en application du RGES et du RPE.

❖ Les récompenses :

- Médailles pour les 3 premiers (OR, ARGENT, BRONZE) : 9 maxi par équipe,
- Coupes pour les 2 premiers,
- Sacs à dos pour l'équipe vainqueur de la coupe : 8 maxi,
- T-shirts pour les 3 premiers : 8 maxi par équipe + entraîneur,
- Porte-clés pour chaque équipe : 9 maxi par équipe,
- Porte-clés pour chaque arbitre,
- T-shirts pour l'organisateur.

❖ Buvette :

Le GSA organisateur pourra prévoir une buvette à leur seul bénéfice, celle-ci. Pour qu'elle soit intéressante, il est ainsi judicieux de promouvoir l'événement pour faire venir du public.

❖ Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

❖ Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	CD	E-mail du correspondant	N° de téléphone
CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 1	78	association@parisvolley.fr	07 49 14 24 54
PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL	91	bureau@pevb.fr	06 11 22 42 10 06 50 15 34 74
ENTENTE SPORTIVE YERROISE	91	esyerres@cegetel.net	06 74 01 65 09
CSM CLAMART 1	92	clamartvolley@gmail.com	06 87 22 80 90
USM. GAGNY VOLLEY	93	gagnyvolley@gmail.com	06 34 24 95 52
CNM CHARENTON 1	94	secretariat@charentonvolley.fr	06 69 91 99 94

ANNEXE

Catégories d'âges – 2024/2025

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	≥2019		2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1984		
	BABY/M7	M9																			
MASCULINS	/	/	/	/		Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,43 m.	Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,43 m.	Terrain 9m. x 18m.		
					Simple Surclassement	Simple Surclassement	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.												
	2019 6 ans M7(1)				Simple Surclassement	Simple Surclassement		interdiction													2019
	2018 7 ans M7(2)				Simple Surclassement	Simple Surclassement															2018
	2017 8 ans M9(1)					autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction											2017
	2016 9 ans M9(2)					autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction											2016
	2015 10 ans M11(1)							autorisé	autorisé	interdiction											2015
	2014 11 ans M11(2)								autorisé	interdiction											2014
	2013 12 ans M13(1)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction									2013
	2012 13 ans M13(2)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction									2012
	2011 14 ans M15(1)												Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						2011
	2010 15 ans M15(2)												Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						2010
	2009 16 ans M18(1)														autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	2009
	2008 17 ans M18(2)														autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction	2008
	2007 18 ans M18(3)														autorisé		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction	2007
	2006 19 ans M21(1)																				2006
	2005 20 ans M21(2)																				2005
	2004 21 ans M21(3)																				2004
	2003 22 ans 8+ SEN(1)																				2003
1984 40 ans 8+ MAST																				1984	